

UNDT/2020/196, Armand

Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal a constaté que le demandeur avait déposé la demande sans attendre de réponse à sa demande d'évaluation de la gestion. Compte tenu de cela, le Tribunal a constaté que la demande non à recevoir et l'a rejetée.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté une décision administrative prise le 10 novembre 2020, conformément à laquelle USSOS l'a informé qu'avec un effet de la paie de novembre 2020, l'organisation déduire une somme mensuelle de 5 032,33 USD à partir de son salaire pour honorer un jugement judiciaire sur l'enfant Support.

Principe(s) Juridique(s)

Bien que la règle 11.2 du personnel et l'ART.8.1 (c) de la loi UNDT exigent uniquement une évaluation de la gestion et ne l'obtiennent pas réellement, le Tribunal d'appel a souligné l'obligation d'attendre l'évaluation de la direction. Ce processus offre à l'administration la possibilité de corriger toute erreur dans une décision administrative et de résoudre les différends sans la nécessité d'impliquer un contrôle judiciaire.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Armand

Entité

BANUS

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2020/093

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

23 Nov 2020

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hérarchique

Matière (ratione materiae)

Obligations juridiques privées

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2

TCNU Statut

- Article 8.1(c)